




AVIS DE CONVOCATION




Séance ordinaire du conseil d'établissement
Mardi le 25 octobre 2022 à 19 h
 En présentiel
Ordre du jour

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »

	Numéro du document	Rôle du CÉ LIP	Temps
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance		<i>Art. 61</i>	2 min
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée		<i>Art.69</i>	2 min
3. Adoption de l'ordre du jour		Adopter	2 min
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2022		Adopter <i>Art.69</i>	10 min
5. Période réservée au public		Informé	2 min
6. Décisions ou consultations			
6.1 Nomination au poste de présidence du conseil d'établissement et de son substitut		Nommer <i>Art. 56, 58</i> Approuver	20 min
6.2 Règles de régie interne et calendrier des rencontres		Consulter Approuver <i>Art.67et 70</i>	5 min
6.3 Dénonciation de conflits d'intérêts		Informé	5 min
6.4 Planification des dossiers du CÉ		Informé	5 min
6.5 Présentation de la planification des entrées et sorties éducatives		Approuver <i>Art.87</i>	10 min
6.6 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 (résolution)		Approuver <i>Art. 75.1</i>	10 min.
6.7 Évaluation annuelle du projet éducatif 21-22 (résolution)		Approuver <i>Art. 75</i>	10 min.
6.8 Plan d'action 2022-2023 du projet éducatif		Consultation Et adoption <i>Art. 74</i>	10 min.
6.9 Campagnes de financement Canettes : le 22 octobre Tartes et bûches : vente du 1 ^{er} au 22 nov/livraison 20 déc		Consultation et adoption <i>Art.76</i>	15 min
6.10 Conférences aux parents		Consulter	5 min

6.11 Photographe 2023-2024		Consulter	5 min
7. Informations			
7.1 Normes et modalités 		Informé Art.96.13	5min
7.2 Contenu en orientation scolaire et professionnelle (COSP) 		Informé Art.93.16	5 min
7.3 Planification du contenu à la sexualité 		Informé Art.93.16	5 min
10. Dates de la prochaine assemblée, le 6 décembre 2022			
11. Levée de l'assemblée			

 Document relatif à ce point

Mylène Riendeau
17 octobre 2022

Termes	Définition
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61)